



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3120

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations
Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME), Moderniser sans exclure, Paroles
de femmes et Uniscité

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3120**

commission principale : urbanisme

objet : **Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME), Moderniser sans exclure, Paroles de femmes et Uniscité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La délibération n° 2011-2557 du Conseil du 17 octobre 2011 relative à l'organisation du développement solidaire, par la Communauté urbaine de Lyon institue une enveloppe financière de 1 000 000 € afin de développer de nouvelles actions dans ce domaine.

Dans ce cadre, le chapitre de l'annexe intitulé "donner à voir la valeur ajoutée du social" prévoit que *"le Grand Lyon s'engage à contribuer à désenclaver la vision sur les questions sociales en mettant des moyens pour faire connaître ses enjeux, faire connaître les initiatives et les innovations dont il est porteur, ceci par des travaux de capitalisation, des documents d'information et la tenue d'événements d'agglomération à portée large"*. Sur le thème de la citoyenneté, il est stipulé que *"le Grand Lyon soutiendra les actions permettant à des jeunes de monter puis conduire des projets de solidarité"*. Ces objectifs sont repris dans l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération approuvé par le Conseil de communauté lors de cette même séance du 17 octobre 2011.

Les opérations de renouvellement urbain conduites par la Communauté urbaine dans 12 quartiers en politique de la ville, renforcent l'intérêt de :

- soutenir des initiatives permettant aux habitants des quartiers concernés de s'exprimer sur leur situation et sur les transformations en cours,

- contribuer à diffuser une information permettant aux habitants de l'agglomération, notamment au public scolaire, de connaître et comprendre les enjeux urbains et sociaux sous-tendus par les opérations de renouvellement urbain. Dans ce cadre, des partenariats avec des associations sont proposés.

C'est pourquoi, il est proposé de soutenir 4 associations contribuant à ces objectifs.

1° - L'Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME) a notamment pour objet :

- l'étude, l'audit et le conseil dans le domaine éducatif,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage de projets socio-éducatifs au service de personnes publiques.

Afin de répondre aux objectifs ci-dessus, l'association AIME se propose de réaliser un outil de débat et de réflexions consacré à la ville, dénommé : Evolutions urbaines : parlons-en. Cet outil serait composé :

- d'une exposition déroulant les enjeux sur la Ville et ses évolutions dans le cadre du renouvellement urbain,
- d'un jeu quizz permettant l'expression et le débat autour des questions du renouvellement urbain,
- de 3 livrets d'accompagnement à destination des prescripteurs susceptibles d'utiliser cet outil et des participants aux séances,
- en outre, 2 demi-journées de formation pour les futurs prescripteurs sont prévues.

De son côté, la Communauté urbaine souhaite contribuer à diffuser très largement auprès des habitants de l'agglomération la culture de la ville et du renouvellement urbain, à faire comprendre les enjeux de qualité de vie, de développement équilibré et de lien social qui s'y jouent. Sur ce sujet, l'utilisation d'un outil ludique est un moyen d'atteindre une population jeune qui vient compléter des démarches plus traditionnelles.

Cet objectif est partagé avec la Préfecture du Rhône et l'inspection d'académie qui souhaitent notamment que cette culture de la ville et du renouvellement urbain soit diffusée de façon appropriée auprès des élèves des collèges et lycées. Sur ces bases s'est constitué un partenariat Communauté urbaine-Préfecture-inspection d'académie.

Le jeu-exposition "Evolutions urbaines : parlons-en" sera diffusé par l'inspection d'académie auprès des enseignants et responsables pédagogiques du Rhône qui pourront l'utiliser auprès du public scolaire. De plus, cet outil pourra aussi être utilisé par des centres de loisirs, centres sociaux ou autres types d'équipement ou associations ayant un rôle dans la vie urbaine.

La mise en place de cet outil requiert un budget de 44 000 € qui pourrait se répartir comme suit :

- Etat	20 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	20 000 €
- Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME) :	4 000 €.

L'AIME a prévu, en 2012, le budget suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	13 000	ventes	4 000
services extérieurs	31 500	subventions Etat <i>dont évolutions urbaines : 20 000 €</i>	41 500
charges de personnel	69 000	subvention Région	12 500
		subvention Département	5 000
		subvention Communauté urbaine de Lyon (évolutions urbaines)	20 000
		subventions Commune	26 500
		fonds propres Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME) évolutions urbaines	4 000
Total	113 500	Total	113 500

2° - Moderniser sans exclure (MSE)

Il s'agit d'une association qui a pour objet l'expression d'habitants ou de groupes d'habitants grâce à l'utilisation de l'outil audiovisuel.

Ses statuts prévoient de favoriser :

- l'écoute respectueuse des personnes,
- la mise en relation interactive des différentes sources d'expression,
- l'ouverture d'espaces de débat permettant le changement social concret, par la réalisation d'images, notamment, de films vidéos.

Les opérations de renouvellement urbain en quartier social concernent actuellement 12 sites différents.

Une partie des habitants de ces quartiers reste, pour différentes raisons, en retrait par rapport à la conduite des réunions publiques de concertation. Cette absence de parole peut nuire à la compréhension des projets ou à leur adaptation maximale aux besoins des habitants. C'est pourquoi l'association Moderniser sans exclure (MSE) se propose d'orienter une partie de son activité pour recueillir et diffuser la parole des habitants en renouvellement urbain sous forme de vidéos. Son projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des habitants sur les opérations de renouvellement urbain en cours ou sur celles d'une future 2^e phase à venir,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social dans ces territoires,
- constituer ainsi, en partenariat avec les Communes, un fond vidéo qui puisse être diffusé largement et qui contribue à donner une image plus juste du rôle des habitants dans les quartiers en renouvellement urbain.

Au vu de ces objectifs, il est proposé une participation de la Communauté urbaine de Lyon à cette action. Ceci permettra à la Communauté urbaine et aux Communes concernées de participer à la conduite de cette action et de bénéficier des vidéos réalisées.

Cette démarche est prévue pour la période 2012-2014. La participation de la Communauté urbaine, pour l'année 2012, serait de 15 000 € sur un budget prévisionnel de 56 400 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	33 250	Région	5 250
achats	1 500	Ville de Lyon	10 000
services extérieurs	21 650	Communauté urbaine de Lyon	15 000
		Fondation de France	17 950
		divers	8 200
Total	56 400	Total	56 400

3° - Paroles de femmes

Il s'agit d'une association porteuse d'un collectif d'habitantes de quartiers populaires en politique de la ville.

Ses statuts prévoient la promotion individuelle et collective des groupes de femmes issus des quartiers populaires de la Région Rhône-Alpes dans une démarche de transformation sociale.

Ce collectif est en capacité de travailler avec des personnes parfois trop fragiles pour s'exprimer directement dans des dispositifs de concertation officiels et permettre leurs expressions dans les projets de renouvellement urbain. Il prévoit de développer son action en 2012, notamment en direction des jeunes qui sont souvent éloignés des transformations en cours dans les quartiers en renouvellement urbain.

Le fait de contribuer à une expression et une réflexion construites par des habitants des quartiers sociaux en renouvellement urbain est un moyen, pour les pouvoirs publics, de prendre connaissance de

propositions utiles, et aussi un levier qui permet aux participants de mieux appréhender les objectifs des pouvoirs publics dans ces opérations.

Au vu de ces objectifs, il est proposé une participation de 20 000 € de la Communauté urbaine de Lyon au fonctionnement de ce collectif, en 2012, réparti comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
poste animatrice	15 000	ventes	1 200
frais administratif/gestion	1 200	subvention Région	15 000
action citoyenneté	5 000	subvention Communauté urbaine de Lyon	20 000
action globale jeunesse	20 000	Fondation de France	5 000
Total	41 200	Total	41 200

4° - Uniscité

Il s'agit d'une association opératrice de la démarche service civique dans l'agglomération.

Elle fait travailler des jeunes de 18 à 25 ans pendant 9 mois sur des projets de solidarité qui contribuent au vivre ensemble. Elle a ainsi encadré, en 2011, 42 jeunes qui ont travaillé à 24 projets de solidarité dans l'agglomération. La Communauté urbaine participe déjà au financement d'Uniscité au titre d'une partie de son activité qui contribue à l'éducation au développement durable pour un montant de 20 000 €.

Toutefois, vu l'utilité de ce type de démarche comme école de citoyenneté et pépinière de projets de solidarité permettant l'implication de jeunes dans les projets de renouvellement urbain, il est proposé, aujourd'hui, d'inscrire une participation complémentaire de 38 000 € qui permettrait :

- d'augmenter l'activité à la hauteur de 35 projets portés par 60 jeunes,
- d'orienter plus fortement une partie du recrutement et des projets sur les territoires prioritaires de la politique de la Ville.

Sur ces bases, le budget prévisionnel géré par Uniscité pour cette démarche, en 2012, s'établirait à 524 129 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
postes personnel	153 000	Etat (dont indemnités volontaires)	333 289
frais administratif/gestion	40 000	Europe	53 336
indemnités volontaires	331 129	Communauté urbaine de Lyon - Education au développement durable	20 000
		Communauté urbaine de Lyon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	38 000
		Département	20 667

		Ville de Lyon	23 275
		fonds privés	35 562
Total	524 129	Total	524 129

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total 93 000 € au profit d'associations dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération n° 2011-2557 du Conseil 17 octobre 2011 sur le développement solidaire. Pour 2012, la répartition est la suivante :

- Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME) : 20 000 €,
- Moderniser sans exclure (MSE) : 15 000 €,
- Paroles de femmes : 20 000 €,
- Uniscité : 38 000 €,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations l'AIME, MSE, Paroles de femmes et Uniscité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 657 4 (pour 73 000 €) et 657 31 (pour 20 000 €) - fonction 824 - opération n° 0P17O2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.